

Voter en France de 1815 à 1870

La question du vote a toujours fait débat

Dès l'Antiquité et la mise en place de la démocratie athénienne au V^e siècle avant J-C, le vote n'était pas ouvert à tous

Durant l'Antiquité et le Moyen-âge, c'est un droit réservé aux hommes les plus riches
= **suffrage censitaire masculin**

Censitaire

= provient du "cens", un impôt payé par les seigneurs sur leurs terres

Le droit de vote était conditionné par le paiement d'un certain montant minimum

Après la Révolution française, on distingue les "**citoyens actifs**" et les "**citoyens passifs**". Un tiers est considéré comme actif en 1791

Puis, durant le XIX^e siècle, de nombreux changements apparaissent :

- Les conditions pour être élu
 - Les conditions pour élire, voter
- (voir schéma ci-dessous)

Athènes : uniquement aux citoyens athéniens :
10% de la population

France : les femmes ne peuvent pas voter. Il faut attendre 1944 (premier vote en 1945 pour les élections municipales)



Louis-Napoléon BONAPARTE / Napoléon III

Léon GAMBETTA

Jules GREVY

François GUIZOT

Alphonse de LAMARTINE

Patrice de MAC-MAHON

Adolphe THIERS

Candidature officielle

Démocratie

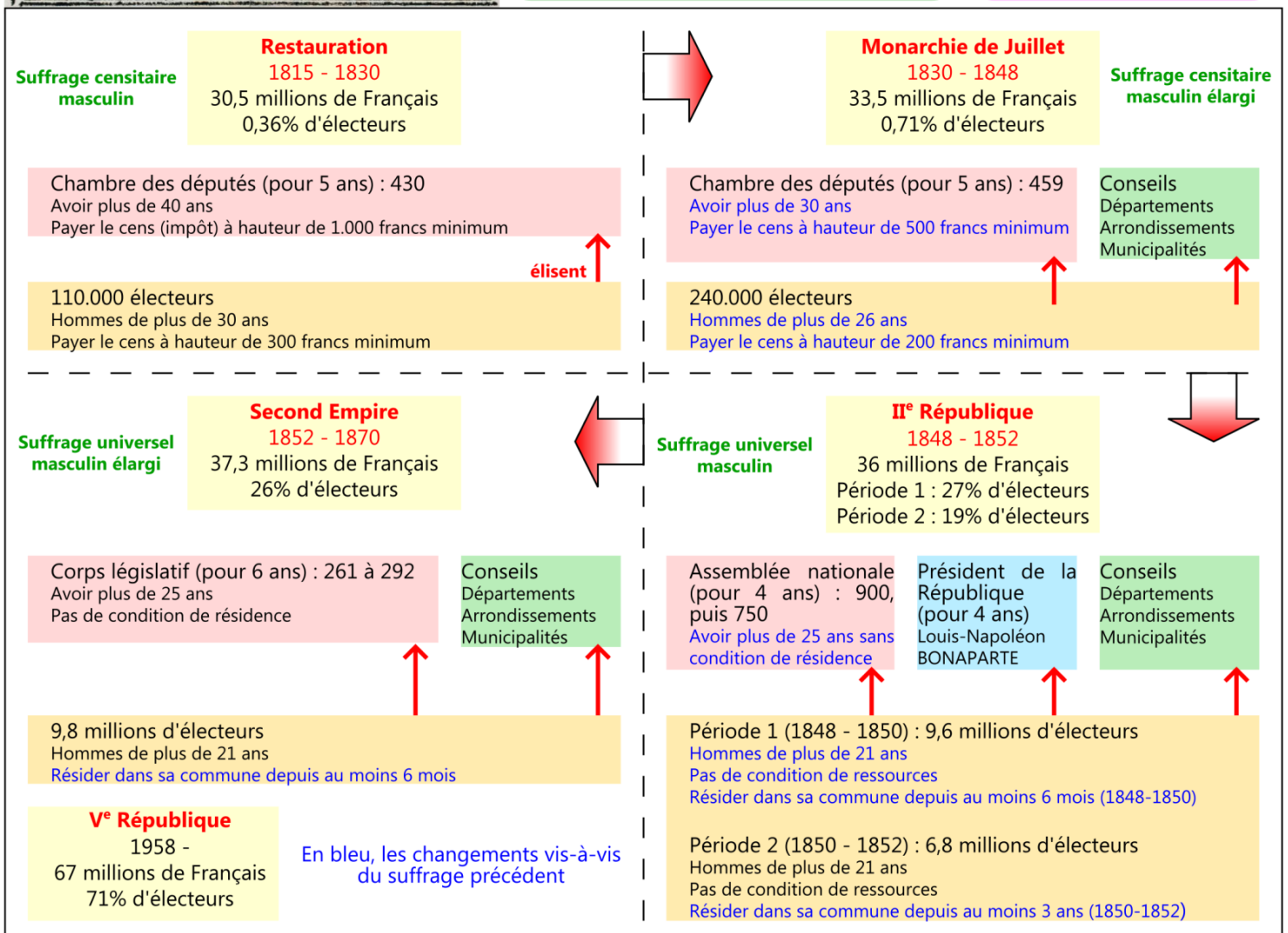
Elections législatives

Plébiscite

Suffrage censitaire masculin

Suffrage universel masculin

Suffrage universel total



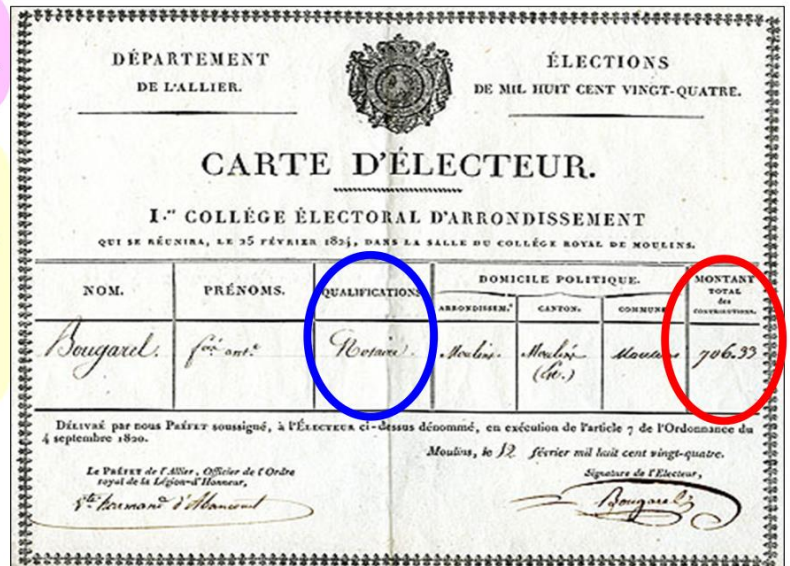
Voter en France de 1815 à 1870

Sous la monarchie constitutionnelle

- Restauration (1815 - 1830) : Louis XVIII et Charles X
- Monarchie de Juillet (1830 - 1848) : Louis-Philippe I^{er}

- O Qualifications : notaire
- O Montant total des contributions : 706,33 francs

Carte d'électeur de 1824 :
Cet homme peut voter, mais ne peut pas être élu



Contrôle du droit de vote

Disposer d'une carte d'électeur

Elle indique notamment :

- Le montant de l'impôt (le cens)
- La profession

Clarté du droit de vote réservé et élitiste

A la fin de la monarchie constitutionnelle, de nombreux Français s'opposent au suffrage censitaire. Ils n'utilisent pas la voie de la révolte, mais davantage de discussions lors de banquets ou de réunions publiques et/ou privées. Ils sont partisans du suffrage universel masculin

Leurs vœux seront exaucés en 1848 (tous les hommes de plus de 21 ans), mais sous condition de lieu et durée de résidence (c'est en 1974 que le droit de vote est abaissé à 18 ans)

Partisans POUR le suffrage universel

La Révolution française a apporté de nouveaux droits à tous les Français, ils sont tous citoyens quels que soient leurs métiers. Les valeurs de liberté (liberté de voter, liberté de s'exprimer, liberté d'opinion) et d'égalité (riches et pauvres doivent pouvoir voter) sont donc mises en avant. C'est ce que pense le poète Alphonse de LAMARTINE, ministre des Affaires étrangères en 1848 et qui a proclamé la II^e République

Partisans CONTRE le suffrage universel

L'inégalité politique (le droit de vote) est légitime car tous les Français ne sont pas dotés de la même intelligence. Or, seuls les plus intelligents (ceux capables de réfléchir sur l'avenir politique de leur pays) devraient pouvoir s'exprimer. C'est ce que pense François GUIZOT, ministre des Affaires étrangères avant Lamartine. Admettre le droit de vote à tous (riches et pauvres, tous les corps de métier) serait un danger pour le pouvoir et pourrait donner des idées révolutionnaires au prolétariat

La loi de Burgraves est abrogée à la fin de la II^e République par Bonaparte qui s'oppose à l'Assemblée nationale. Il défend l'idée que les députés s'opposent au Président et il peut alors les dissoudre. Son coup d'Etat de 1851 favorise les ouvriers

Sous la II^e République, Louis-Napoléon Bonaparte

Libertés, égalité et droits pour tous font peur à l'Assemblée nationale qui, sous l'initiative de Bonaparte, va voter une loi en 1850 afin de limiter le droit de vote. Les ouvriers deviennent la classe sociale majoritaire, la crainte porte alors sur leur poids politique qui pourrait déstabiliser le pouvoir en place au travers du vote dominé par cette catégorie de population. Elle pourrait mettre au pouvoir un défenseur du prolétariat et de la condition ouvrière ce qui réduirait la puissance des nobles et aristocrates, mais aussi de la République elle-même selon le modèle de Karl MARX

Est décidé le 31 mai 1850 (loi des Burgraves) que pour voter, il faut résider dans sa commune depuis au moins 3 ans et non plus 6 mois comme c'était le cas depuis 1848. Or, les ouvriers constituent un corps de métier mobile. Il n'est pas indiqué clairement que les ouvriers sont exclus du droit de vote, on qualifie officiellement "les vagabonds" et non "le pauvre" ou "l'ouvrier", des personnes jugées instables dans leur foyer, donc instables pour être en mesure de voter avec réflexion. Adolphe THIERS défend cette loi et argumente en ce sens

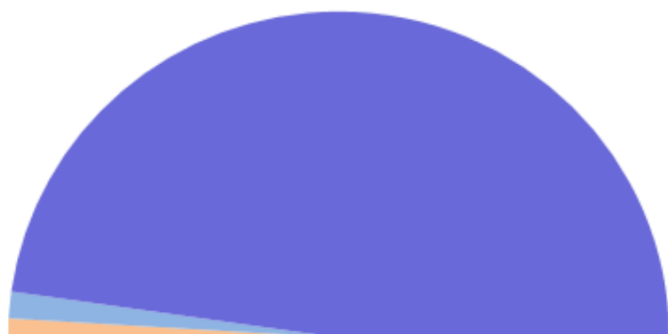
Sous le Second Empire, Napoléon III

Mais, Napoléon III va s'intéresser à l'autre versant d'une élection : non plus les votants, mais les candidats. Il propose les "candidats officiels", ceux défenseurs de l'Empire, "les Bonapartistes" qui concurrencent les candidats "libres" : programme politique de propagande afin de favoriser aux yeux du peuple ses candidats et en affirmant que les autres ne soutiendront pas le peuple. C'est une victoire puisque les plébiscites (une question posée aux Français à laquelle on répond par "oui" ou par "non") répondent favorablement à Napoléon III comme la demande de rétablissement de l'Empire en 1852 où le "oui" l'emporte à 97% ou les élections législatives où 97% des députés défendent Bonaparte en 1852 et encore 75% en 1869

Il s'oppose à Léon GAMBETTA (candidat républicain) qui prône les acquis de la Révolution française et la souveraineté du peuple et ainsi la totale liberté du vote et des candidatures. Il perçoit la politique de Bonaparte comme une absence de démocratie

Voter en France de 1815 à 1870

Elections législatives de 1852



- Députés de l'opposition (défense de la République)
- Députés royalistes (défense de la monarchie)
- Députés bonapartistes** (défense de l'Empire)

Elections législatives de 1869

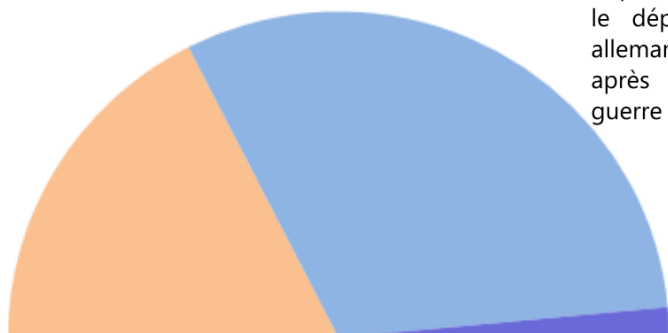


- Députés de l'opposition
- Députés bonapartistes**

1870

Défaite de Sedan, emprisonnement de Napoléon III
Fin de l'Empire et début de la III^e République

Elections législatives de 1871



- Députés républicains
- Députés royalistes**
- Députés bonapartistes

Adolphe THIERS prend le pouvoir pour négocier le départ des troupes allemandes de France après la défaite de la guerre franco-prussienne

Elections présidentielles par l'Assemblée nationale de 1873

THIERS démissionne opprimé par les députés royalistes majoritaires



- Jules GREVY (républicain) : 0,3%
- Patrice de MAC-MAHON** (royaliste) : 99,7%

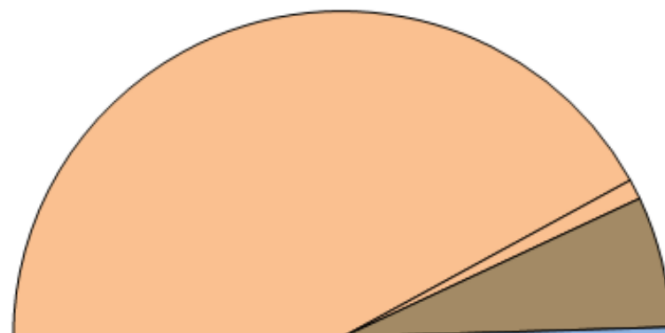
Il faut attendre la fin des années 1870 pour que la République prenne davantage de pouvoir

Elections législatives de 1876



- Députés républicains**
- Députés royalistes
- Députés bonapartistes

Elections présidentielles par l'Assemblée nationale de 1879



- Jules GREVY** (républicain) : 84%
- Léon GAMBETTA (républicain) : 0,80%
- Plusieurs militaires : 15,06%
- Henri d'Orléans (royaliste) : 0,14%